10228 - Est-il permis de photographier un malade et d’exposer les photos dans des congrès médicaux

question

Question : Dans le cas de certaines affections rares, des médecins veulent photographier le malade ou des parties de son corps telles que sa poitrine, son dos et ses pieds afin d’utiliser les photos pour illustrer les cours dispensés sur la même maladie... Est-ce que le fait que le médecin réalise ces photos et les expose dans une réunion scientifique représente un inconvénient ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis cette question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah le préserver).

Voici sa réponse :« Si la prise des photos réalise un intérêt général et est faite au su du malade, il n’y a aucun inconvénient. Sans son autorisation, l’opération n’est pas permise.

- Et si les photos montrent la région des cuisses ?

- Il faut veiller à couvrir les organes génitaux. Allah le sait mieux